2026/90408

22.5.2026

Rectificatif au règlement (UE) 2026/471 du Parlement européen et du Conseil du 24 février 2026 modifiant les règlements (UE) nº 1308/2013, (UE) nº 251/2014 et (UE) 2021/2115 en ce qui concerne certaines règles du marché et mesures de soutien sectoriel dans le secteur vitivinicole et pour les produits vinicoles aromatisés, et le règlement (UE) 2024/1143 en ce qui concerne certaines règles d'étiquetage pour les boissons spiritueuses

(«Journal officiel de l'Union européenne» L, 2026/471, 26 février 2026)

Page 24, à l'article 6, deuxième alinéa:

au lieu de: «Toutefois, l'article 1er, point 8), s'applique à partir du 19 mars 2030 et l'article 1er, point 10), s'applique à partir du 19 septembre 2027.»,

lire: «Toutefois, l'article 1er, point 8), s'applique à partir du 19 mars 2030 et l'article 1er, point 10), a), s'applique à partir du 19 septembre 2027.».